Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_114-DE

Publié le 19/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-114

L'an 2026, le 14 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BAUCHER Karine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, M. HOVORKA Frank, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
M. FROISSART Yves,
M. WEILL Michel.

Procurations :
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien,
M. WEILL Michel à M. CHENEAU Frédéric.

Secrétaire de séance :
Mme GAFSI Leïla.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE : CONVENTION TRIPARTITE POUR L'ENTRETIEN ET LE BALISAGE

Rapporteur : Adrien LEGROS

Dans le cadre de sa compétence en matière de Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le Département du Loiret intervient dans la gestion, le suivi et la promotion des itinéraires de promenade et de randonnée inscrits à ce plan afin d'élargir l'offre touristique et de loisirs.

En outre, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Loiret (CDRP 45), représentant de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre dans son département, a pour objet la coordination, le développement et la valorisation des itinéraires de randonnée de son département.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_114-DE

Suite à l'adoption, par le Département du Loiret, d'un schéma départemental de développement touristique 2023-2027, dont l'une des actions vise à inciter au développement de circuits de randonnée adaptés et de qualité, ces deux entités se sont rapprochées et ont établi une convention pluriannuelle couvrant la période2024-2026 et ayant pour objet la mise en œuvre d'actions propres au développement de la randonnée dans le Loiret. Cette convention prévoit notamment l'accompagnement, par le CDRP 45, des Communautés de Communes, qui ont compétence en matière de tourisme, pour la mise en œuvre de la démarche qualité lors de la création de circuits, de l'installation de signalétique et lors de l'édition de documents.

Dans ce cadre, une convention entre l'office de tourisme des Terres du Val de Loire, les communes membres, qui conservent l'entretien des chemins communaux sur leur territoire, et la Fédération Française de Randonnées Pédestre (FFRP-45) a été signée pour le balisage et l'entretien des circuits de randonnée d'intérêt touristique et communautaire.

Dans le prolongement, l'office de tourisme des Terres du Val de Loire, qui souhaite élargir son offre en matière de randonnée pédestre, s'est associé au CRDP 45 et à la Ville de Beaugency afin de proposer un nouveau parcours à partir de Beaugency.

Il est donc proposé de conclure une nouvelle convention ayant pour objet de déterminer les actions de chacune des parties pour la valorisation et la promotion du circuit de randonnée pédestre suivant : le sentier de la vallée du Rû situé sur le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et plus spécifiquement, sur la commune de Beaugency.

Il est précisé que le CDRP 45 a remis le balisage en état début juillet 2026 et supprimé les nombreuses traces des anciens balisages. En outre, l'Office de Tourisme prend à sa charge les poteaux et les 2 lames directionnelles préconisées par le CDRP 45 afin de compléter la signalétique déjà en place.

Ce dossier a été présenté à la commission « travaux, urbanisme, logement, mobilité » du 21/09/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

1. **Approuver la convention tripartite jointe entre la ville de Beaugency, l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre 45 ;**
2. **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.**

Signé électroniquement par : Leila GAFSI
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - 4eme adjoint

Signé électroniquement par : Jacques MESAS
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire